

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux mars à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé à La Bastide L'Evêque, « Espace Paul Rouziès » sous la Présidence de M. Jean Eudes LE MEIGNEN, Maire.

Présents : ANDURAND LE GUEN Nicole, RICARD Jérôme, BOUSCAYROL Chantal, LAUMOND Robin, ROUZIES Georges, GARES Geneviève, MARRE Stéphane, BOYER Michel, AUGUSTIN Claude, SEGOND Jean-Louis, POUX Sylvie, SAINT-AMANS Robert, MURATET Catherine, FARJOU Jean-Luc, AVIT Nathalie, MARRE Jean-Claude, COMBETTES Magali, SOUYRI Jacques, FORT René, BROS Daniel, FABRE Christelle, DAVY Jean, DEMAREST Chantal, AMIEL Martin, GUY Gilles.

Excusés : FALIPOU Jean-Claude, MAZARS Didier (LB), ROIZ Ginette, MAZARS Didier, COMBETTES Françoise, MARTY Marlène, AMIEL Dominique, ARNAL Adeline, ALCOUFFE Yves

Absent : PRAT Jean-Yves

Secrétaire : COMBETTES Magali

Approbation des comptes de gestion Vote des comptes administratifs 2017 Affectation des résultats
--

M. Joël PUECH, Trésorier présente les comptes de gestion et résultats de l'exercice 2017 du budget principal et des budgets annexes.

A la clôture de l'exercice 2017, les comptes administratifs de la commune nouvelle présentent :

Pour la commune de Le Bas Ségala

- section d'investissement : excédent de clôture de 1 253 059,25 €
- section de fonctionnement : excédent global de clôture de 620 202,81 €

Pour le budget assainissement :

- section d'investissement : excédent global de clôture de 22 702,37 €.
- section d'exploitation : excédent de clôture de 1 632,55 €

Pour le budget photovoltaïque

- section d'investissement : excédent de clôture de 4 403,79 €
- section de fonctionnement : excédent global de clôture de 17 348,26 €

Pour le budget bar -restaurant :

- section d'investissement : déficit de clôture de 4 458,52 €
- section de fonctionnement : excédent global de clôture de 4 723,22 €

Il propose que ces résultats soient affectés de la façon suivante :

Pour la commune de Le Bas Ségala :

- 620 202,81 € au financement des charges d'investissement (article 1068)
- 1 253 059,25 € Excédent d'investissement reporté

Pour le budget assainissement

- 1 632,55 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 22 702,37 € à la ligne 001 Excédent d'investissement reporté

Pour le budget photovoltaïque

- 17 348,26 € au compte 002 Recette de fonctionnement reporté
- 4 403,79 € au compte 001 Recette d'investissement reporté

Pour le budget bar-restaurant

- 4 723,22 € au financement des charges d'investissement (article 1068)
- 4 458,52 € à la ligne 001 Déficit d'investissement reporté

Vote du taux des taxes directes locales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les taux suivants identiques à ceux de 2017:

Taxe d'habitation :	14.25 %
Foncier bâti :	9.01 %
Foncier non bâti :	79.32 %

Vote du budget primitif 2018 : budget principal et budgets annexes

Vu le projet de budget détaillé présenté par le Monsieur le Maire qui s'équilibre comme suit pour le budget principal;

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 702 952,00	1 702 952,00
Investissement	2 677 604,20	2 677 604,20
TOTAL	4 380 556,20	4 380 556,20

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif de la commune Le Bas Ségala pour 2018 conformément au tableau ci-dessus ainsi que les budgets annexes, tel que décrits dans les documents annexés.

Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes pour l'année 2018 aux divers organismes et associations, après avis des conseils communaux sur le montant alloué aux associations ayant leurs activités sur les communes déléguées

VABRE-TIZAC	Montant	LA BASTIDE-L'EVEQUE	Montant
Vivre à Vabre-Tizac	100	Club 3ème âge	230
Club de gym	180	U. S. Bastidienne	450
Rencontre amitié	60	Animation Culture	
Société de chasse	160	Patrimoine	390
Machin Machine	200	Diane Bastidienne	370
ASL Foot	420	Club de Gym	180
ST SALVADOU	Montant	Foyer des Jeunes	230
Chevauchée		Comité d'Animation	230
Salvadoise	300	Comité fêtes Cabanes	230
Aines ruraux	160	FNACA	200
Comité des jeunes	160	Théâtrou	200
Gym volontaire	160	Conseil Local Parents	
Justin Bessou	200	Elèves	38 000
Boule Salvadoise	160		
Rétrocylette	300	ADMR	5 000
Sté Chasse	160	Sereines Serènes	100
		Le Chant des Serènes	5 000
		Festival en Bastides	6 500

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser les subventions proposées pour l'année 2018. Les dépenses sont inscrites au budget primitif 2018.

Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'Etat a notifié à la commune qu'elle ne serait plus en mesure, courant 2018, d'assurer l'instruction à titre gratuit des actes et autorisations d'urbanisme. Il propose de confier cette instruction à Aveyron ingénierie dont la commune est membre. Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte.

La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'AVEYRON INGENIERIE, en fonction du coût réel de ce service. La facturation interviendra trimestriellement au vu du nombre d'actes déposés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de confier, à compter du 1^{er} septembre 2018, à AVEYRON INGENIERIE l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatif (C.U.a).
- APPROUVE les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable par décision expresse
- PRECISE que par arrêté du Maire il sera donné délégation aux agents d'AVEYRON INGENIERIE chargés de l'instruction le droit de
 - o consulter les gestionnaires de réseaux (assainissement/AEP, électricité)
 - o transmettre à l'A.B.F les pièces manquantes et à la D.D.T les éléments permettant d'établir et de liquider les taxes d'urbanisme
 - o signer les courriers nécessaires à l'instruction des autorisations et actes d'urbanismes confiée
- AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE

Monsieur le Maire expose au conseil : AVEYRON INGENIERIE a décidé suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte.

En effet, conformément à l'article L 1331-11 du Code générale des Collectivités territoriales, le maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par cette collectivité.

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative et de confier leur rédaction à AVEYRON INGENIERIE.

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Pour 2018, le coût s'établit à 400 € HT l'acte soit 480 € TTC (cf. l'annexe tarifaire)

La prestation est facturable dès le dépôt du dossier réputé complet permettant de réaliser l'acte, selon le tarif applicable à l'année de cette date.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'établir des actes en la forme administrative pour les actes dont le prix de vente, soulté ou valeur est inférieure à 5000€/acte

- DECIDE de confier à AVEYRON INGENIERIE à compter du 1^{er} septembre 2018 la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2018 de 400€ HT (soit 480 € TTC).

- Indique que le nombre approximatif d'actes qui pourrait être confié à Aveyron ingénierie est de 30.

- APPROUVE les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement sauf résiliation moyennant un préavis de 3 mois avant le terme.

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

SIL : Participation des activités privées

Monsieur le Maire rappelle que la Préfecture de l'Aveyron a demandé aux entreprises et aux collectivités de déposer tous les panneaux publicitaires en bordure de la RD 911, dans le cadre de l'action de lutte contre l'affichage publicitaire illégal engagé dans le département de l'Aveyron.

Ces dispositifs non réglementaires peuvent être remplacés par des panneaux de Signalisation d'Information Locale qui ont pour but de guider l'usager en déplacement.

Monsieur le Maire propose que les activités privées recensées sur la commune pour figurer sur la SIL participent financièrement à l'acquisition des lames les concernant à hauteur de 60 € par lame. La mairie prend à sa charge le coût d'acquisition des mâts et l'installation de ces dispositifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve la mise en place de la SIL en remplacement des panneaux illégaux,
- Fixe à soixante euros par lame la participation des activités privées,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de la réalisation de cette opération.

Prise en charge des piquets bois signalisation chemin de randonnée

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. POURCEL, domicilié au Mas de la Borie à La Bastide L'Evêque a proposé à la mairie des piquets afin de placer les panneaux de signalisation du nouveau chemin de randonnée. Monsieur le Maire propose d'indemniser M. POURCEL pour la fourniture de ces piquets pour un montant de CENT CINQUANTE EUROS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le versement de cette somme de CENT CINQUANTE EUROS (150 €) au profit de M. POURCEL Lucien.

Logements locatifs sociaux ancien couvent Vabre-Tizac : demande de subventions Région et Département

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'ancien couvent de Vabre-Tizac en logements locatifs sociaux. Ce programme s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation des centres bourgs de notre commune nouvelle. Il va permettre de créer une offre locative dédiée et de rénover le patrimoine communal. Le coût total du projet est estimé à 534 203,00 € H.T, 587 623 TTC. Le plan de financement serait le suivant :

Subvention Etat 2017-2018 40% :	213 680,00 €
Subvention Région :	75 000,00 €
Etat convention PLAI	6 000 ,00 €
Conseil Départemental :	44 000,00 €
Autofinancement :	273 943,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement et sollicite une aide à la Région et du Département au titre du soutien à l'amélioration et à la rénovation de logements à vocation sociale pour ce programme d'aménagement de logements locatifs dans le bourg de Vabre

Adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de l'Aveyron

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON et de régler au Centre de Gestion, les cotisations afférentes aux prestations assurées par ce service.

Aménagement : Cœur de Village La Bastide L'Evêque : lancement de la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité d'engager une opération Cœur de Village dans le bourg de La Bastide L'Evêque. Les objectifs sont de poursuivre le développement harmonieux du village, d'aménager le cadre de vie des habitants, de mettre en valeur le patrimoine architectural de la bastide, de développer l'attractivité de la commune et l'accueil des touristes par l'embellissement des espaces publics et de favoriser l'installation de nouvelles activités commerciales et artisanales.

Le projet de rénovation des anciens vestiaires est en cours et doit être suivi dans un premier temps par l'aménagement de la place de l'ancien foirail. Deux autres sites identifiés dans l'étude CAUE feront l'objet de travaux d'embellissement :

- les ruelles perpendiculaires dans le centre bourg
- l'entrée côté ouest qui relie la route départementale 69 à la bastide, dite promenade du clocher.

Le montant des travaux a été estimé à 200 000 € H.T.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour mener à bien cette opération Cœur de Village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet, donne son accord pour le lancement de l'opération d'aménagement des espaces publics dans le bourg de La Bastide L'Evêque et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier.

Embauche agent non permanent emploi temporaire

- modification du nombre d'heures contrat de Laetitia Délérís : 18 h du 1^{er} avril au 30 septembre 2018 sur un poste d'animation : mise en œuvre d'actions culturelles, de développement de projet d'animation patrimoniale sur la commune.

Régularisation voirie – déclassement domaine public pour vente aux propriétaires riverains

- Déclassement et vente d'une portion de voie communale dans le bourg de La Bastide L'Evêque : vente de l'emprise de l'escalier devant maison Lacassagne à l'acquéreur de la maison
- Déclassement domaine public et vente au profit de M. Vinel à Labro, St Salvadou
- Déclassement d'une portion de voie communale à Gaudiés : vente au propriétaire au riverain M. Maruéjols

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôt la séance à 22h30.